

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance publique du 2 septembre 2019



Convocation adressée le 27 août 2019
Compte rendu affiché le 9 septembre 2019
Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12
Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 10

L'an deux mille dix-neuf, le deux du mois de septembre, à 16h, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 27 août 2019 par Monsieur Loïc GRABER, président, s'est réuni salle Berlioz, au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, sous la présidence de Monsieur Loïc GRABER.

Présents : MM. GRABER, RUDIGOZ - Mmes DE LAVERNEE, PICOT, SANGOUARD

Excusés : MM. CHABRIER, CORAZZOL, MALESKI, LAFOND - Mmes GAILLIOUT, IEHL, REYNAUD

Procuration : M. CHABRIER à Mme PICOT
Mme GAILLIOUT à M. RUDIGOZ
M. CORAZZOL à M. GRABER
M. MALESKI à M. GRABER
Mme REYNAUD à M. RUDIGOZ

Secrétaire : Mme SANGOUARD

N°2019-24 : Modification du tableau des effectifs – créations et suppressions d'emplois

Rapporteur : Monsieur Loïc GRABER

Après analyse des besoins de la collectivité et par ajustement des effectifs en amont de la rentrée scolaire 2019-2020, il est proposé de modifier le tableau des emplois de la manière suivante :

Missions structurantes pour le conservatoire

Direction :

Du fait d'une actualité réglementaire importante ces dernières années, tant sur les missions pédagogiques de l'établissement (PPES) que sur ses fonctions ressources (élections professionnelles, prélèvement à la source...) et de mouvements de personnel, les membres de la direction ont dû prioriser leur action sur la mise en œuvre dans les délais de ces changements. Il n'a donc pas été possible de s'emparer de missions de fond, pourtant fondamentales pour la pérennité de l'établissement et sa mise en conformité avec la réglementation, faute de temps ou de moyen en personnel disponible.

Il convient à présent d'investir le champ de ces missions structurantes pour assurer l'avenir de l'établissement en créant un poste de chargé de mission rattaché au directeur, dédié à cette fonction de recherche/benchmark/rédaction de propositions/élaboration de planning de mise en œuvre et conseil. Il s'agit notamment de :

- Recherche de mécénat et de financements privés
- Etude de programmation de la rénovation des locaux
- Mise en œuvre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)
- Développement durable et insertion
- Production d'études d'impact juridique

Dans le même temps et pour s'adapter au contexte institutionnel et budgétaire en évolution constante, il est proposé de modifier l'intitulé du poste de directrice administrative en poste de directeur administratif et financier. En effet, les marges budgétaires étant de plus en plus contraintes et le paysage institutionnel des collectivités incertain, il est à présent nécessaire d'avoir une réelle stratégie budgétaire et financière (budget, trésorerie,

contrôle de gestion) avec une gestion du risque. Celle-ci devra s'adapter aux choix des dirigeants de l'établissement et être réactive quant aux réglementations en vigueur.

Enfin, il est souhaitable que les actions en matière de prévention et conditions de travail irriguent l'ensemble de l'organigramme. Il serait donc cohérent de rattacher le poste de conseillère de prévention, avec un profil de poste inchangé, directement au directeur général afin de garantir une parfaite réactivité et vision d'ensemble.

Aussi, il est proposé de :

- De créer le poste n°264 de chargé de mission à 35h ouvert à tous les grades du cadre d'emplois des attachés territoriaux
- De supprimer le poste n°003 de directrice administrative à 35h ouvert aux grades d'attaché principal et d'attaché hors classe
- De créer le poste n° 003' de directeur administratif et financier à 35h ouvert aux grades d'attache principal et d'attaché hors classe

Ajustements rentrée 2019-2020

Traverso :

En raison d'un ajustement et d'une nouvelle répartition élèves, il est nécessaire de créer un poste de traverso à 1h30 pour pouvoir prendre en charge les niveaux 1C 2C ; l'autre enseignant de la classe aura en charge les étudiants en 3C et en PPES. Il est donc proposé de :

- De créer le poste n°265 de traverso à 1h30 ouvert aux grades du cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique

Accompagnement piano :

Comme évoqué lors du CT du 28 juin 2019, le métier d'accompagnateur piano est particulièrement sujet au développement de troubles musculo-squelettiques, entraînant la nécessité de baisser le nombre d'heures de piano et de confier aux agents concernés d'autres missions. Le poste n° 255 à 6h avait été créé à cet effet. Il s'avère finalement que ces heures peuvent être ventilées vers d'autres enseignants en interne et ne nécessitent pas un recrutement extérieur. Aussi, il est proposé de :

- De supprimer le poste n°255 d'accompagnateur musique à 6h ouvert au cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique
- De supprimer le poste n°218' d'accompagnateur musique à 10h ouvert aux grades d'assistants principaux d'enseignement artistique
- De créer le poste n°218'' d'accompagnateur musique à 15h30 ouvert au cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique

Découverte :

Suite à des mouvements de personnel et à la confirmation d'un besoin pérenne de 4h d'enseignement danse en cycle découverte, il convient de faire passer le nombre d'heures concernées de 2 à 4h pour assurer l'année scolaire 2019-2020. Il est donc proposé :

- De supprimer le poste n°111 d'assistant d'enseignement en cycle découverte à 2h ouvert aux grades d'assistants principaux d'enseignement artistique
- De créer le poste n°111' d'assistant d'enseignement en cycle découverte à 4h ouvert aux grades d'assistants principaux d'enseignement artistique

Danse classique:

A l'occasion du CT du 27 mars 2019 et en raison de mouvements d'agents et promotion interne, un poste avait été transformé et un autre créé afin de combler les 4heures manquantes (poste n°252). Pour des raisons de disponibilité des studios et de gestion des plannings, il n'est pas possible de faire en sorte qu'un seul et même enseignant puisse assurer les deux classes qui se décomposeront ainsi :

- 3,5h le samedi matin : 2ème cours hebdomadaire de danse classique pour les 2C45/6 HTS et les 3CP HTS
- 1,5h le samedi matin, midi ou après-midi : « cours/atelier garçon », accessible à tous les garçons danseurs, à partir du 2ème cycle HTS ou CHAD ou PPES, des 3 disciplines de danse (Jazz, contemporain, classique)

Aussi, il convient de repenser ce volume unique de 4heures en deux volumes de 3h30 et 1h30. Il est donc proposé de :

- de supprimer le poste n°252 à 4h ouvert aux grades d'assistant d'enseignement principal 1^{ère} et 2^{ème} classe
- de créer le poste n° 266 d'assistant d'enseignement danse classique à 3h30 ouvert aux grades d'assistant d'enseignement principal 1^{ère} et 2^{ème} classe
- de créer le poste n° 267 d'assistant d'enseignement danse classique à 1h30 ouvert aux grades d'assistant d'enseignement principal 1^{ère} et 2^{ème} classe

Etat récapitulatif des postes modifiés ou créés au tableau des emplois :

Poste	Cat.	Discipline	Temps de travail hebdomadaire
264	A	Chargé de mission	35h
003'	A	Directeur administratif et financier	35h
265	A	Traverso	1h30
111'	B	Assistant d'enseignement cycle découverte	4h
218''	B	Accompagnateur musique	15h30
266	B	Assistant d'enseignement danse classique	3h30
267	B	Assistant d'enseignement danse classique	1h30

Ces créations et suppressions de postes ont été présentées au comité technique réuni le 30 août 2019 qui a émis un avis favorable.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Le comité syndical, à l'unanimité,

✓ **décide** les créations et suppressions d'emplois détaillées ci-dessus **et adopte** le tableau des effectifs modifié qui en résulte.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Président



Loïc GRABER